

DÉCISION DU CONSEIL**du 17 novembre 1980****portant remplacement d'un membre suppléant du conseil d'administration de la
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail****(80/1077/CEE)**

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, du 26 mai 1975, concernant la création de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail ⁽¹⁾, et notamment son article 6,vu la décision du Conseil, du 14 mars 1980, portant nomination, pour la période se terminant le 16 mars 1983, des membres du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail ⁽²⁾,

considérant qu'un siège de membre suppléant du Conseil d'administration de la Fondation précitée dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Gale, portée à la connaissance du Conseil en date du 20 octobre 1980,

vu la candidature présentée en date du 5 novembre 1980,

DÉCIDE :

Article unique

M. Oliver Tynan est nommé membre suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Gale pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 16 mars 1983.

Fait à Bruxelles, le 17 novembre 1980.

*Par le Conseil**Le président*

J. SANTER

⁽¹⁾ JO n° L 139 du 30. 5. 1975, p. 1.

⁽²⁾ JO n° L 78 du 25. 3. 1980, p. 17.